



Conflit pour mise à pied abusive de 5 jours

Par **biaso**, le **03/06/2008** à **11:04**

Mon employeur applique une mise à pied de 5 jours, suite aux événements suivants :

Le vendredi 23 mai je prévient mon employeur de mon planning de cours de conduite en lui proposant de récupérer mes heures.

Le premier cours venant après ce mail, a lieu le lundi 26 mai.

Suite à un cambriolage durant le week end, il m'interdit de me rendre à mon cours, ce 30 min avant mon départ. Ne pouvant annuler mon cours à la dernière minute sous peine de perdre l'argent investi, j'y suis tout de même allé.

En contrat de professionnalisation, je ne bénéficie pas des paniers repas au même titre que les autres salariés.

Et il met en avant le règlement intérieur pour appliquer cette sanction alors qu'il ne le respecte pas...

Que puis-je entreprendre ?